

ASSURANCES

LES EXTENSIONS DE POUVOIRS D'AFFAIRES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Le nombre des licences émises en avril est une nouvelle indication de la croissance et de la force des affaires canadiennes d'assurance. Encore qu'il y figure quelques nouvelles compagnies, dans la majorité des cas, les licences émises n'ont été qu'une extension de l'autorité déjà accordée. L'assurance d'automobile continue à être populaire, suivant le progrès de l'industrie de l'automobile, et nombre de compagnies ont vu cette branche d'affaires s'ajouter à leurs pouvoirs.

L'augmentation de la demande pour l'assurance feu et vie s'y reflète aussi. L'assurance de transport intérieur et l'assurance maritime semblent également augmenter de popularité.

Les chartes fédérales

La Home Insurance Co. a été autorisée à transiger au Canada des affaires d'assurance contre le vol et d'assurance contre les dommages à la propriété, en outre des sortes pour lesquelles elle avait déjà licence.

Une licence a été accordée à la Fireman's Fund Insurance Co., l'autorisant à transiger au Canada des affaires d'assurance-feu, de transport intérieur et d'automobile, exception faite des pertes en raison des dommages corporels à la personne. Cette licence remplace celle actuellement détenue par la compagnie.

La Alliance Insurance Co. de Philadelphie, a été licenciée pour transiger au Canada des affaires d'assurance de transport intérieur, en supplément des sortes pour lesquelles elle est déjà licenciée.

Licence a été accordée à l'organisation des Chevaliers de Colomb, l'autorisant à transiger au Canada, comme société à bénéfice fraternel, des affaires d'assurance-vie. Le principal agent en est M. J. J. Leddy, Saskatoon, Sask.

La Bee Hail Insurance Co. a été licenciée pour transiger au Canada des affaires d'assurance-grêle. L'agent principal en est M. J.-E. Clément, Montréal, P. Q.

La Pacific Marine Insurance Co., a été autorisée à transiger au Canada des affaires d'assurance maritime à l'intérieur, feu, transport intérieur et automobile, en addition aux autres catégories. Une loi a été passée à cet effet devant la législature du Dominion.

Par une loi passée à la législature fédérale, la charte de la Pacific Coast Fire Insurance Co. a été amendée pour comprendre l'assurance de transport intérieur, d'automobile, d'ouragan, d'explosion, de grêle, de marine, de vol et d'accident.

La Armour Life Assurance Co., a été incorporée par une loi du parlement pour transiger au Canada des affai-

res d'assurance-vie. La compagnie peut accorder, vendre ou acheter des annuités de vie, accorder des dotations dépendant de l'éventualité de la vie humaine et faire en général des affaires d'assurance-vie dans toutes ses branches et sous toutes ses formes. Le capital-actions est de \$500,000. Le siège social de la compagnie est à Edmonton, Alt.

Une loi a été passée à la législature fédérale, incorporant la United Canada Fire Insurance Co., avec un capital de \$3,000,000 et siège social à Winnipeg, Man. La compagnie peut faire des contrats de toutes sortes et de toutes classes d'assurance excepté vie.

Licences provinciales

Un certificat d'enregistrement a été accordé à la Caledonian-American Insurance Co., de New-York, N.-Y., l'autorisant à transiger dans la province de Québec, des affaires d'assurance-feu. L'agent principal pour la province est M. J.-G. Borthwick, 145 rue St-Jacques, Montréal, P. Q.

Le certificat d'enregistrement accordé à l'Imperial Guarantee and Accident Insurance Co. of Canada, de Toronto, Ont., l'autorisant à transiger dans la province de Québec des affaires d'assurance de garantie, d'accident, de maladie, d'automobile a été étendu pour comprendre les affaires d'assurance-vol. L'agent principal pour la province en est M. K. Martin, 30 Immeuble Canada Life, Montréal, P. Q.

Un certificat d'enregistrement a été accordé à la Canadian Fire Insurance Co., de Winnipeg, Man., l'autorisant à transiger dans la province de Québec, des affaires d'assurance-feu. Le principal agent pour la province est M. Frank J. Know, Immeuble Dominion Express, Montréal, P. Q.

La Alliance Insurance Co., de Philadelphie, a reçu licence pour transiger en Colombie Anglaise, des affaires d'assurance de transport intérieur en supplément à l'assurance automobile et maritime (à l'exclusion de l'assurance contre la perte en raison de dommages à la personne) pour laquelle elle a déjà reçu licence.

La Royal Scottish Insurance Co. Ltd., a reçu licence pour transiger en Colombie Anglaise des affaires d'assurance-feu. Le bureau-chef de la compagnie en Colombie-Anglaise est situé à Vancouver, et M. James Herbert Watson, agent d'assurance, Vancouver, est le procureur de la compagnie.

La Motor Union Insurance Co., se spécialisant dans l'assurance automobile et qui jusqu'ici avait limité ses opérations à la province d'Ontario fera à présent des affaires en Colombie Anglaise et dans le Québec, des licences ayant été accordées à cette fin.

Licence a été accordée à la Washington Marine Insurance Co., de New-York, l'autorisant à transiger dans la province de Québec, de l'assurance pour marine intérieure et marine océanique. Agent principal: M. C.-E. Hull, 260 rue St-Jacques, Montréal.